

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE : MANDUEL
CANTON :
MARGUERITTES
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU MAIRE
N°010/2024

Objet : Marché public – Assurances Groupement Commune et CCAS – Mise à jour de la cotisation responsabilité civile pour l'exercice 2023

Le Maire de Manduel

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 20-058 du conseil municipal en date du 28 septembre 2020 actant la constitution d'un groupement de commandes en la ville et le CCAS ;

Vu la délibération n°20-036 du Conseil d'administration du CCAS du 9 novembre 2020 approuvant la constitution du groupement de commandes, avec la ville de Manduel ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°20-016 en date du 10 juillet 2020 portant délégations d'attributions de fonctions du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat ;

Vu la décision 045/2019 attribuant le lot 2 responsabilité civile à la SMACL, sis 141 avenue Salvador Allende, à Niort (79031) ;

Vu la décision 036/2023 réattribuant le lot 2 responsabilité civile à la SMACL, sis 141 avenue Salvador Allende, à Niort (79031) ;

Considérant la nécessité de réviser le montant de la cotisation pour l'exercice 2023.

Décide

Article 1^{er} : De signer l'avenant n°004 du lot 2 portant sur la responsabilité civile modifiant le montant de la cotisation annuelle due au titre de l'année 2023.

Le montant de l'avenant est de 508,49€ HT soit 554,25€ TTC, ce qui porte le montant de la cotisation due au titre de l'année 2023 à 11 672,75€ HT.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard.

Publié le :

07 MAI 2024

Fait à Manduel, le 30 avril 2024

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT


